

**FEDRIS**

FEDERAAL AGENTSCHAP VOOR BEROEPSRISICO'S



# Détermination du risque dans les dossiers amiante

Kelly Supli

+32 2 272 28 43

[Kelly.supli@fedris.be](mailto:Kelly.supli@fedris.be)

# Historique

## Avant la création du Fonds amiante (2007) :

- ▶ Évaluation de l'exposition pour les maladies professionnelles liées à l'amiante.
  - ➔ Uniquement les expositions professionnelles pour les personnes qui ressortissent à la législation sur les maladies professionnelles (salariés)

## Fonds amiante

- ▶ Même procédure
- ▶ Fournir la preuve d'une exposition suffisante à l'amiante en Belgique
- ▶ Exposition suffisante en fonction du type d'affection
- ▶ Exposition tant professionnelle qu'extraprofessionnelle



# Méthode

Procédure d'obtention d'informations

# Procédure d'obtention d'informations

- ▶ Étude des informations du dossier
  - ▶ Déclaration de l'intéressé/des ayants droit
  - ▶ Déclaration du médecin
  - ▶ Informations complémentaires dossier médical
  - ▶ Informations banques de données relatives à l'emploi
- ▶ Contacter l'employeur ??
  - ▶ Évaluation rétrospective
  - ▶ N'existe plus
  - ▶ Activités/infos introuvables



# Procédure d'obtention d'informations



- ▶ Contacter l'intéressé ??
  - ▶ Uniquement si les données du dossier sont insuffisantes
  - ▶ Intéressé décédé
    - ▶ Contacter le/la partenaire ou les proches
      - ▶ Aucune connaissance ou connaissance limitée (erronée) des activités de l'intéressé
  - ▶ Intéressé trop malade pour répondre
  - ▶ Aucune connaissance de l'intéressé quant à de possibles contacts avec de l'amiante
- ▶ Informations de « vieux » dossiers de maladie professionnelle *via* la banque de données

# Méthode

## Détermination de l'exposition

Dose cumulative  
(F/cm<sup>3</sup>x années)

Asbestose

Cancer du poumon

25

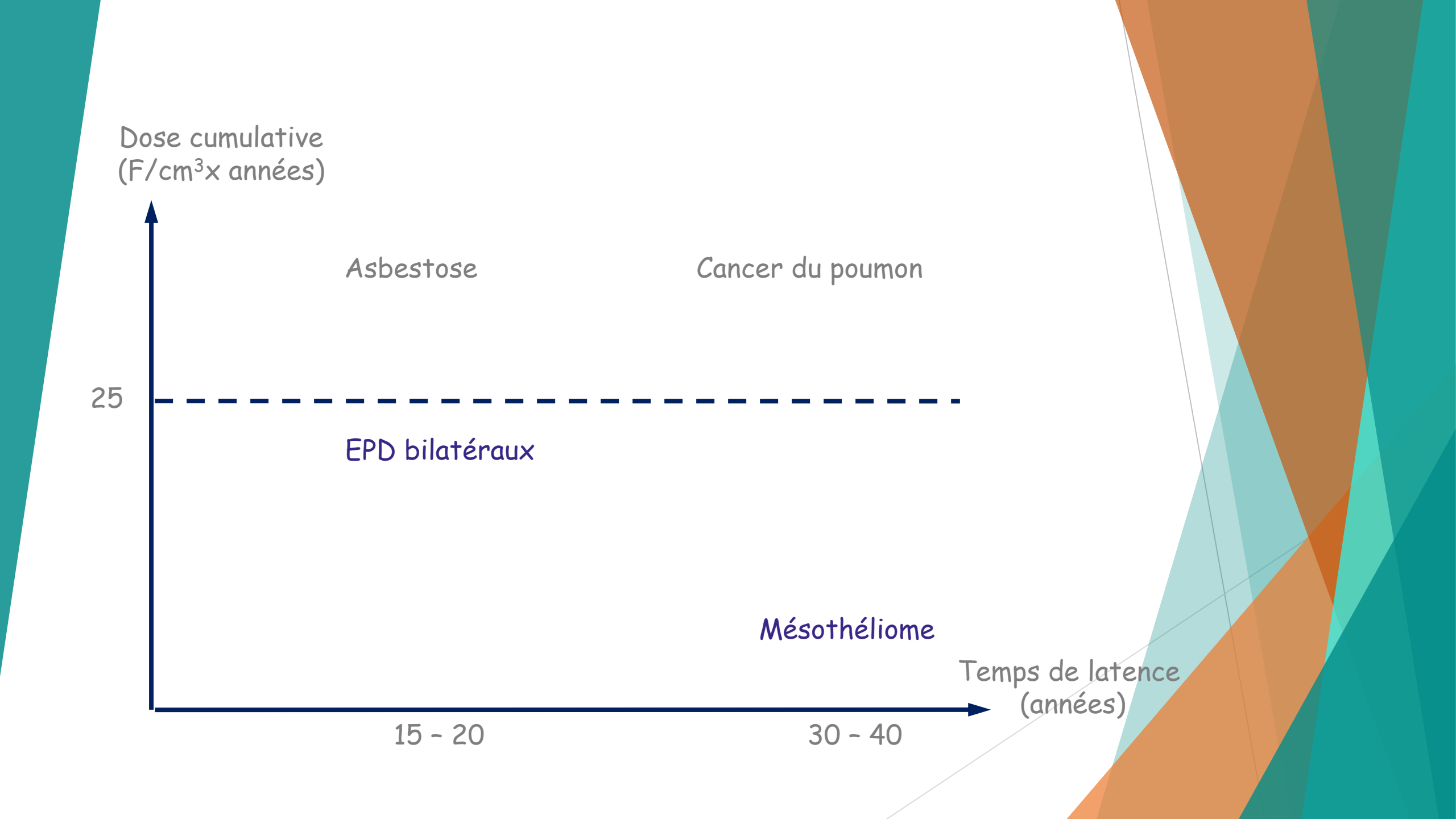
EPD bilatéraux

Mésothéliome

Temps de latence  
(années)

15 - 20

30 - 40



# Détermination de l'exposition

## Évaluation rétrospective

### ▶ Mésothéliome

- ▶ Exposition professionnelle
  - ▶ Exposition professionnelle reconnue comme maladie professionnelle
  - ▶ Exposition professionnelle non reconnue comme maladie professionnelle,
    - ▶ par exemple indépendant, travailleur SNCB
- ▶ Exposition non professionnelle
  - ▶ Bricolage
  - ▶ Au sein de la famille
  - ▶ Interaction avec l'environnement
- ▶ Exclure une exposition évidente hors de Belgique
- ▶ Évaluer la durée d'exposition potentielle





# Détermination de l'exposition

## Évaluation rétrospective

### ▶ Mésothéliome

- ▶ Majorité des dossiers
- ▶ Si haute probabilité d'exposition à l'amiante → considéré comme exposé
- ▶ Pas de quantification
- ▶ Pas d'autres critères spécifiques relatifs à l'exposition



# Détermination de l'exposition

## Évaluation rétrospective

- ▶ Cancer du poumon provoqué par l'amiante
- ▶ Cancer du larynx provoqué par l'amiante
- ▶ Cancer de l'ovaire provoqué par l'amiante
- ▶ Asbestose

- ▶ Critères d'exposition spécifiques fixés légalement
- ▶ Minimum 25 années-fibres → exposé
- ▶ Exposition cumulative
- ▶ 2 composantes :
  - ▶ intensité (concentration en fibres d'amiante)
  - ▶ durée



# Méthode

## Calcul des années-fibres



# Détermination de l'exposition

## Calcul des années-fibres

### ► Définitions

- 1 **année-fibre** = exposition subie par une personne en 1 an dans un milieu où la concentration en fibres d'amiante dans l'air inspiré équivaut à 1 fibre d'amiante/cm<sup>3</sup>
- **Nombre d'années-fibres**

$$\text{aantal vezeljaren} = \sum_{i=1}^n C_i \cdot T_i$$

C<sub>i</sub> = nombre de fibres d'amiante par cm<sup>3</sup> d'air

T<sub>i</sub> = durée d'exposition en années



# Détermination de l'exposition

## Calcul des fibres-années

- ▶ Exposition professionnelle
- ▶ Source d'information : document BK-Report Faserjare de la DGUV
  - ▶ Étude rétrospective de l'exposition à l'amiante
  - ▶ Tableaux des activités impliquant de l'amiante avec concentrations correspondantes
  - ▶ Par activité professionnelle en tant que travailleur
  - ▶ Concentration exprimée en F/cm<sup>3</sup>



# Détermination de l'exposition

## Calcul des années-fibres



Secteur	Activité	Concentration en fibres (F/cm <sup>3</sup> )
Production d'amiante-ciment	Toutes les activités au cours du processus de production	35 (années '60)
Secteur de la construction	Façonnage de plaques ondulées (couvreur), tant scier que forer	4
	Démontage de plaques amiantées	5
	Chauffagiste, réparation d'installations de chauffage avec matériaux amiantés	3
Construction et réparation navale	Salle des machines - démontage d'isolants amiantés	10
Automobile	Mécanicien automobile, réparation générale de freins	2

# Détermination de l'exposition

## Calcul des années-fibres

- ▶ Exemple
- ▶ L'intéressé a travaillé 2 ans dans une entreprise de transformation de l'amiante dans les années '60 et a ensuite travaillé 10 ans comme chauffagiste.

	Concentration en fibres (F/cm <sup>3</sup> )	Durée d'exposition		Équivalent nombre de fibres-années
		Nombre d'années	% temps de travail	
1 ouvrier amiante-ciment	35	2	100	70
2 chauffagiste, contact isolants amiantés	3	10	50	15
Nombre total de fibres-années				85

# Détermination de l'exposition

## Calcul des années-fibres

- ▶ Exposition non professionnelle
  - ▶ Charge de la preuve ?
  - ▶ Bricolage → valeurs de concentration de l'exposition professionnelle
  - ▶ Exposition environnementale
    - ▶ Résultats des mesurages des années '80
    - ▶ Air environnant habituel (espace ouvert) inférieur à 0,00035 fibres/cm<sup>3</sup>
    - ▶ À proximité d'une entreprise de transformation de l'amiante (paramètre important : distance) niet hoger dan 0,008 F/cm<sup>3</sup>
    - ▶ **25 années-fibres ne peuvent pas être atteintes uniquement sur base d'expositions environnementales.**





# Détermination de l'exposition

## Évaluation rétrospective

- ▶ Épaississements pleuraux diffus
  - ▶ Nombre limité de dossiers
  - ▶ Évaluation de l'exposition identique à celle du mésothéliome
  - ▶ Cas spécifiques de calcul des années-fibres



# Métiers typiques et conditions de travail

- ▶ Fabrication de produits contenant de l'amiante (avant 1998)
  - ▶ Ouvrier employé dans la production d'amiante-ciment, amiante-textile
- ▶ Construction navale et réparation de navires
  - ▶ Nouvelles constructions avant 1998
  - ▶ Rénovation : pas de limite temporelle
- ▶ Construction et travaux publics (avant 1985)
  - ▶ Ouvrier chargé de la pose d'isolation (thermique et acoustique)
  - ▶ Technicien chauffagiste
  - ▶ Menuisier



# Métiers typiques et conditions de travail

- ▶ Construction et travaux publics (après 1985)
  - ▶ Chauffagiste
  - ▶ Travaux généraux de démolition (ouvrier polyvalent)
- ▶ Mécanique des moteurs et véhicules divers
  - ▶ Mécanicien sur véhicules (automobiles, camions, trains, navires...)
- ▶ Ports (avant 1985)
  - ▶ Docker

